



Burkina Faso
Unité – Progrès – Justice

=====

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
(M F B)

=====

STRATEGIE NATIONALE DE MICROFINANCE

Document de Politique et
Cadre logique de mise en oeuvre

Novembre 2005

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
RESUME	vi
INTRODUCTION	1
I- CONTEXTE GENERAL	4
1.1- LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE	4
1.1.1- Le contexte géographique : un handicap naturel.....	4
1.1.2- Le contexte démographique : un taux de croissance rapide.....	5
1.2- LE CONTEXTE ADMINISTRATIF, POLITIQUE ET JURIDIQUE	6
1.2.1- Le contexte administratif : un processus de décentralisation et de déconcentration administrative.....	6
1.2.2- Le contexte politique : un processus de démocratisation qui se consolide...	7
1.2.3- Le contexte juridique : un processus d'uniformisation en cours avec les Actes Uniformes de l'OHADA.....	8
1.3- LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	9
1.3.1- Un contexte économique et social marqué par la pauvreté.....	9
1.3.2- Une économie caractérisée par la prépondérance du secteur primaire (agro-pastoral).....	9
1.3.3- Une économie en déficit d'infrastructures économiques et de technologie...	11
1.3.4- Une économie sous ajustement structurel.....	12
1.3.5- Des réorientations stratégiques ayant des implications sur le secteur de la microfinance.....	14
II. APERCU SUR LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE AU BURKINA	16
2.1- LES PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE	17
2.1.1- L'Etat.....	17
2.1.2- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).....	19
2.1.3- L'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Burkina Faso (APIM-BF).....	19
2.1.4- Les banques commerciales.....	21
2.1.5- les autres partenaires techniques et financiers.....	21
2.2- LE CADRE REGLEMENTAIRE DES IMF AU BURKINA FASO	22
2.3- QUELQUES TRAITs CARACTERISTIQUES DU SECTEUR	24
2.3.1- Effectif et composition du secteur.....	24
2.3.2- L'activité du secteur.....	25
2.3.2.1- les prestations financières offertes.....	25
2.3.2.2- les prestations non financières offertes.....	27
2.3.2.3- La clientèle.....	27
2.3.2.4- Les ressources.....	28
2.3.2.5- Les emplois.....	30
2.3.2.6- Positionnement des IMF par rapport au système bancaire.....	31

2.4- DIAGNOSTIC DU SECTEUR	32
2.4.1- Les atouts et forces du secteur de la microfinance.....	32
2.4.2- Les contraintes et faiblesses du secteur.....	32
2.4.3- Les opportunités du secteur.....	33
2.4.4- Les menaces du secteur.....	33
2.4.5- Les attentes du secteur.....	34
III. POLITIQUE ET STRATEGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE AU BURKINA FASO	35
3.1- POLITIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE	35
3.2- STRATEGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE	35
3.2.1- Vision, mission et Principes directeurs.....	35
3.2.1.1- Vision et mission.....	35
3.2.1.2- Principes directeurs	36
3.2.2- Objectifs de développement du secteur.....	36
3.2.2.1- Objectif global.....	36
3.2.2.2- Objectifs spécifiques.....	36
3.3- LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	37
3.3.1- Orientation stratégique 1 : l'amélioration du cadre socio-économique, légal, réglementaire et fiscal.....	37
3.3.2- Orientation stratégique 2 : le renforcement des capacités des IMF.....	37
3.3.3- Orientation stratégique 3 : le développement et la diversification des services	38
3.3.4- Orientation stratégique 4 : le renforcement du cadre institutionnel.....	39
3.3.5- Orientation stratégique 5 : l'amélioration de l'information sur le secteur ...	39
3.4- RESULTATS, IMPACTS ET RISQUES	40
3.4.1- Résultats – impacts.....	40
3.4.2- Risques.....	41
IV. CADRE DE MISE EN ŒUVRE	42
4.1- ETAPES	42
4.2- SUIVI – EVALUATION	42
4.3- MESURES D'IMPACTS	42
CONCLUSION	43
ANNEXES	44
Annexe 1 : Cadre logique de mise en oeuvre	
Annexe 2 : Glossaire des concepts clés utilisés	

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

APIM-BF	: Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Burkina Faso
ADP	: Assemblée des Députés du Peuple
AN	: Assemblée Nationale
APIDEC	: Association Professionnelle des Institutions d'Épargne et de Crédit
ASIMIF	: Association des Intervenants en Microfinance
BACB	: Banque Agricole et Commerciale du Burkina
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCB	: Banque Commerciale du Burkina
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BOA	: Bank Of Africa
BM	: Banque Mondiale
BRS	: Banque Régionale de Solidarité
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CESAO	: Centre d'Études Économiques et Sociales d'Afrique de l'Ouest
CIDR	: Centre International de Développement et de Recherche
CILSS	: Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CVECA	: Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées
DAT	: Dépôt à Terme
DAMOF	: Direction des Affaires Monétaires et Financières
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FBDES	: Fonds Burkinabè de Développement Économique et Social
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FEER	: Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural
FCPB	: Fédération des Caisses Populaires du Burkina
FAARF	: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAFI	: Fonds d'Appui au Secteur Informel
FAPE	: Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FENU	: Fonds d'Équipement des Nations Unies
IMF	: Institution de Micro Finance
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IDH	: Indice de Développement Humain

MAHRH	: Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAFMR	: Plan d'Actions pour le Financement du Monde Rural
PARMEC	: Projet d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PAICB	: Projet d'Appui aux Initiatives Communautaires de Base
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNB	: Produit National Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODIA	: Promotion du Développement Industriel, Artisanal et Agricole
PDI	: Projet de Développement Intégré
PPPCR	: Projet de Promotion du Petit Crédit Rural
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PME/PMI	: Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
RCPB	: Réseau des Caisses Populaires du Burkina
SG	: Secrétariat Général
SIFD	: Service de suivi et de contrôle des Institutions Financières Décentralisées
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCEC B	: Union des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Burkina
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UCEC/Z	: Union des Caisses d'Epargne et de Crédit du Zoundwéogo
URCPSO	: Union Régionale des Caisses Populaires du Sud-Ouest
URSEC	: Union des Regroupements des Sections d'Epargne et de Crédit

R E S U M E

CONTEXTE GENERAL

Le Burkina Faso s'étend sur une superficie de 274 000 km² et compte environ 11,856 millions d'habitants (recensement de 2001). Sa population est plus à 80 % rurale, 54,9 % jeune et 51,6 % féminine. Le Burkina Faso fait partie des pays les plus pauvres du monde.

Les autorités ont mis en œuvre depuis quelques années un processus de décentralisation et de déconcentration administrative. A partir de 1990, un processus de démocratisation se consolide dans le pays. Ce qui représente une force contextuelle pour la promotion de la Microfinance.

Le gouvernement du Burkina Faso, avec l'appui des Partenaires au développement, a adopté au cours de l'année 2000, un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui a été révisé en 2004 pour prendre en compte les nouveaux défis en matière de développement économique et social. Dans la dernière version du CSLP, les Institutions de Microfinance (IMF), grâce à leur accessibilité, sont retenues comme un véritable outil pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté et partant, au développement économique et social.

APERCU SUR LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Après 20 années d'expérimentation et de construction, le secteur de la Microfinance au Burkina Faso est entré dans une phase d'expansion à partir des années 90. Les expériences revêtent aujourd'hui quatre (4) principales formes institutionnelles :

- ✓ les Mutuelles ou Coopératives d'Épargne et de Crédit qui occupent plus de 60 % du marché ;
- ✓ les structures de crédit direct ;
- ✓ les projets, les Organismes Non Gouvernementales ou les associations à volet crédit ;
- ✓ les fonds nationaux.

Cinq groupes d'acteurs interviennent dans le secteur. Ce sont :

- ✓ l'Etat ;
- ✓ la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- ✓ l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance (APIM-BF) ;
- ✓ les Institutions de Microfinance ;
- ✓ les différents Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Les interventions de ces différents acteurs sont réglementées par plusieurs textes communautaires et nationaux.

Les Institutions de Microfinance (IMF) offrent une gamme variée de produits et services financiers qui sont principalement de deux types -épargne et crédit- auxquels s'ajoutent maintenant les assurances et les services de transfert. Le nombre de bénéficiaires est estimé à plus d'un million trois cent mille (1 300 000) personnes en 2003 soit un taux de pénétration d'environ 26 % du total de la population active.

➤ **Les principaux atouts et forces du secteur de la Microfinance sont :**

- ✓ une capacité à atteindre les populations pauvres ;
- ✓ une bancarisation des milieux ruraux ;
- ✓ une capacité de création d'emplois directs et indirects ;
- ✓ une dynamique de diversification de la clientèle et des produits dans l'optique de la viabilité financière ;
- ✓ un secteur de plus en plus normé du fait de l'application de la réglementation.

➤ **Les contraintes et faiblesses majeures relevées sont :**

- ✓ une cartographie qui révèle la non couverture de certaines zones ;
- ✓ des insuffisances dans la gouvernance des IMF ;
- ✓ des ressources humaines insuffisantes en quantité et en qualité ;
- ✓ une obsolescence des outils de gestion par rapport à la complexité des opérations financières ;
- ✓ des insuffisances dans le système de gestion et d'information ;
- ✓ une insuffisance et une inadéquation des ressources notamment stables pour le financement des activités à moyen et long terme ;
- ✓ des insuffisances au niveau de l'application du cadre législatif et réglementaire ;
- ✓ une insuffisance des mesures d'accompagnement de la part de l'Etat ;
- ✓ une absence de vision stratégique (plans d'affaires) pour la plupart des IMF ;
- ✓ un déficit d'information et une insuffisance de transparence sur le secteur.

➤ **Les opportunités qui se présentent au secteur sont :**

- ✓ une volonté et un intérêt de la part des autorités vis-à-vis du secteur ;
- ✓ l'existence d'un marché potentiel caractérisé par un développement des activités des PME/PMI, du secteur informel et des besoins domestiques ;
- ✓ un intérêt des partenaires au développement à accompagner le secteur.

➤ **Les attentes du secteur sont :**

- ✓ une meilleure mobilisation des ressources au niveau national vers le secteur ;
- ✓ une mobilisation des ressources stables au profit des IMF en ayant recours aux fonds extérieurs si nécessaire ;
- ✓ la mise en place de mécanismes de garantie permettant aux IMF d'avoir accès aux ressources des banques ;
- ✓ le développement de systèmes de financement croisé du secteur assortis de mécanismes de sécurité des épargnants.

POLITIQUE ET STRATEGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Pour le gouvernement burkinabè, la Microfinance est un important levier national de lutte pour la réduction de la pauvreté tout en consolidant fortement l'économie domestique.

Malgré les contraintes et faiblesses observées, le potentiel du secteur de la Microfinance est considérable. Cependant, pour permettre à ce secteur de maîtriser sa croissance et de surmonter les crises et les dysfonctionnements qui surviennent généralement au cours de la phase d'expansion, les acteurs du secteur devront, ensemble, partager une vision commune et s'engager à la traduire dans des actions concrètes et concertées.

➤ **Vision et Mission**

La vision pour la microfinance au niveau national peut s'énoncer comme suit : la microfinance doit être un outil de lutte contre la pauvreté, viable, durable, diversifié tant sur le plan institutionnel que sur le plan de l'offre de produits et services et opérant dans un environnement socio-économique, légal, réglementaire et fiscal favorable à son développement.

La mission du secteur est d'offrir de façon permanente des services financiers et non financiers (informations, sensibilisation, suivi-conseils et formation) diversifiés et adaptés aux besoins du plus grand nombre et en particulier aux catégories sociales n'ayant pas accès aux services bancaires.

➤ **Principes directeurs**

La mise en œuvre de cette stratégie se fonde sur les principes suivants :

- ✓ l'équité ;
- ✓ l'éthique ;
- ✓ la transparence ;
- ✓ la protection des actifs et des clients.

➤ **Objectifs de développement du secteur**

L'objectif global de la stratégie nationale de microfinance est d'améliorer l'accès de la majorité en quantité et en qualité aux produits financiers en professionnalisant et en organisant le secteur d'une part et en l'articulant au secteur financier national d'autre part à l'horizon 2015.

De l'objectif global de développement ci-dessus défini, découlent les objectifs spécifiques ci-après :

- ✓ créer un environnement socio-économique, légal, réglementaire et fiscal favorable au développement du secteur de la microfinance ;
- ✓ renforcer les capacités des IMF ;
- ✓ promouvoir l'innovation financière : développer et diversifier l'offre de services financiers des IMF de manière à toucher le plus grand nombre des populations bénéficiaires ;
- ✓ renforcer le cadre institutionnel de manière à permettre la professionnalisation et une meilleure surveillance du secteur ;
- ✓ améliorer l'information sur le secteur de manière à favoriser son intégration au système financier national.

➤ **Orientations stratégiques**

Les objectifs spécifiques ci-dessus peuvent être traduits en cinq (5) orientations stratégiques de développement qui sont :

- 1- l'amélioration du cadre socio-économique, légal, réglementaire et fiscal ;
- 2- le renforcement des capacités des IMF ;
- 3- le développement et la diversification des services ;
- 4- le renforcement du cadre institutionnel ;
- 5- l'amélioration de l'information du secteur.



I N T R O D U C T I O N

Une observation du tissu financier du Burkina Faso fait ressortir l'existence de nombreuses structures qui interviennent dans le financement des agents économiques soit par la mobilisation de l'épargne, par l'octroi de crédit ou soit par les deux activités à la fois. On y distingue les banques, les établissements financiers et les systèmes de financement décentralisés qui constituent le secteur de la microfinance, objet de la présente stratégie.

Le contexte du développement de la microfinance au Burkina Faso est à inscrire dans le cadre de la dynamique d'ensemble qui a intéressé ce secteur dans la plupart des pays du Sud au début des années 70.

En effet depuis lors, ce secteur a connu une expansion rapide. Cet essor, dû à la demande croissante des populations exclues du système bancaire classique en produits financiers se traduit par l'augmentation rapide du nombre d'Institutions de Microfinance (IMF). Au Burkina Faso, on recensait au 31 décembre 2004, 335 IMF dont 309 officiellement reconnues et disséminées sur tout le territoire national.

C'est cette percée des IMF et la nature de leur clientèle qui leur vaut aujourd'hui d'être considérées au plan national et par la plupart des pouvoirs publics, comme l'un des instruments de premier choix dans les stratégies de lutte contre la pauvreté ; une alternative économiquement plus efficace et socialement plus adaptée que les programmes classiques d'aide au développement.

Il n'en demeure pas moins cependant que le secteur connaît des difficultés qui compromettent la consolidation de ses acquis et qu'il importe de résoudre afin de renforcer son efficacité. En effet, le secteur de la microfinance connaît encore quelques faiblesses dont les plus marquantes sont :

- l'absence de lisibilité en terme d'informations disponibles sur le secteur ; ce qui ne permet pas de le prendre en compte comme une composante à part entière du paysage financier national ;
- la faiblesse des capacités de gestion des IMF ; ce qui a conduit certains à la faillite. C'est le cas de l'Union des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Burkina (UCEC-B) et du Projet de Promotion de Petits Crédits Ruraux (PPPCR) qui ont disparu du paysage financier national, et aussi de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Sud-Ouest (URCPSO) actuellement sous administration provisoire ;
- la non distinction entre les missions à vocation sociale et à vocation commerciale ;
- l'existence de structures exerçant en marge de la réglementation en vigueur.

C'est ainsi qu'en octobre 2003 le Ministère des Finances et du Budget a organisé une Conférence Nationale sur la thématique centrale de « La pérennisation des systèmes de financement décentralisés et la lutte contre la pauvreté ». Cette Conférence qui s'est penchée sur les préoccupations majeures se rapportant au développement harmonieux et sain de ce secteur avait recommandé que soit élaborée et mise en œuvre une Stratégie Nationale pour le secteur en vue de garantir l'émergence d'institutions financièrement viables et pérennes dans l'optique d'une contribution plus efficace à la lutte contre la pauvreté.

En élaborant et en adoptant une stratégie nationale spécifique au secteur de la microfinance, le Gouvernement du Burkina Faso, vise la dynamisation et la modernisation du secteur afin d'élargir l'accès des populations démunies à des services financiers de qualité et contribuer ainsi à un financement accru des agents économiques tout en protégeant les épargnants.

Le présent document de Stratégie Nationale de la Microfinance est donc l'aboutissement d'un processus participatif qui a permis de prendre en compte toutes les préoccupations des acteurs intervenant dans le secteur. Ce document qui se veut un cadre de référence pour tous les acteurs intervenant dans le secteur de la microfinance s'articule autour de quatre parties :

- ✓ le contexte général ;
- ✓ un aperçu du secteur de la micro finance au Burkina Faso ;
- ✓ les orientations stratégiques pour le développement du secteur ;
- ✓ le cadre de mise en œuvre de la stratégie.

I – CONTEXTE GENERAL

Ce point présente les traits caractéristiques de l'environnement dans lequel évoluent les IMF du Burkina. Cette description s'articule en trois points :

- le contexte géographique et démographique ;
- le contexte administratif, politique et juridique ;
- le contexte économique et social.

1.1- Le contexte géographique et démographique

1.1.1- Le contexte géographique : un handicap naturel

Pays de transition entre la région soudano-guinéenne et le Sahel et enclavé en plein cœur de l'Afrique de l'Ouest¹, le Burkina Faso couvre une superficie de 274 000 km².

Avec un climat tropical, marqué par une pluviométrie qui, dans son ensemble est irrégulière et mal répartie, le Burkina Faso est soumis à d'énormes aléas climatiques qui affectent sa disponibilité en ressources naturelles et pèsent fortement sur ses disponibilités alimentaires et partant, sur l'état nutritionnel des populations. Le pays est ainsi soumis très fréquemment à des cycles de sécheresse avec une particularité pour le nord, où le déficit pluviométrique semble s'établir de façon permanente.

La superficie de terres à potentialité agricole est évaluée à 9 000 000 ha dont seulement 1/3 (3 500 000 ha) est exploité annuellement². Par ailleurs, le potentiel de terres irrigables est estimé à 233 500 ha dont 26 758 ha aménagés (soit 11,5%) mis en valeur en 2000 avec 19 558 ha en maîtrise totale d'eau et 7 200 ha en maîtrise partielle³.

1 Le Burkina est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, à l'Est et au nord par le Niger, au Sud-ouest par la Côte d'Ivoire, au sud par le Ghana, et au Sud-est par le Togo et le Bénin.

2 MAHRH : Document de stratégie de développement rural, janvier 2004, page 28.

3 MAHRH : op.cit., page 28.

Il existe également un potentiel important lié aux vastes sillons birimiens avec une superficie supérieure à 70 000 Km². Plusieurs minéralisations de diverses importances en or, diamants, métaux ferreux (Fe, Mn, Ni) et métaux non ferreux (Cu, Pb, Zn, Ti, V, Sb) sont mises en évidence dans ces formations birimiennes. On recense aussi de nombreux indices de sites aurifères dont un grand nombre est exploité sous forme artisanale actuellement.

Avec de telles ressources précaires, l'économie ne peut que disposer d'une base fragilisée pour un développement durable. L'activité économique et en particulier le secteur agricole sont soumis aux risques climatiques qui expliquent en partie les contraintes qui limitent l'offre de services financiers à ce secteur d'activité.

1.1.2- Le contexte démographique : un taux de croissance rapide

La population du Burkina est estimée à 11,856 millions d'habitants en 2001 (INSD). La densité moyenne qui est de 38 habitants au km² passe à 570 dans la province du Kadiogo (qui abrite la capitale) alors qu'elle atteint à peine 20 habitants au km² dans certaines provinces du Nord et de l'Est.

Les principaux traits caractéristiques de la démographie du Burkina se présentent comme suit :

- une population majoritairement rurale (plus de 80% de la population totale), jeune (avec une part des moins de 18 ans s'élevant à 54,9% de la population totale) et féminine (51,6% de la population totale)⁴ ;

- une urbanisation de plus en plus importante : l'exode rural explique en partie l'accélération de l'urbanisation avec comme fondements, la recherche de l'emploi et d'un meilleur accès aux infrastructures socio-économiques par les migrants. L'urbanisation a participé ces dernières années, à la logique d'implantation des IMF sur le territoire. On a ainsi assisté du point de vue de la

⁴ INSD, 2001.

stratégie de localisation du financement décentralisé, à une relative préférence pour les centres urbains au détriment des zones rurales.

Les villes sont des espaces où les niveaux de revenus sont élevés donc des zones offrant un potentiel d'épargne. De nombreux besoins dans les domaines de l'emploi, de la création de revenus, du logement, des transports etc. sont ressentis par différentes catégories sociales dans les centres urbains dont le financement est peu ou pas du tout pris en compte par le secteur bancaire. L'espace urbain offre donc au financement décentralisé des opportunités d'extension, de diversification des risques et d'innovation ;

- une croissance démographique rapide : la population a un rythme d'accroissement de l'ordre de 2,7 % par an⁵, ce qui fait du Burkina un pays à forte croissance démographique. Selon les projections démographiques, la population atteindrait 18,6 millions en 2015⁶. Les enjeux de cet accroissement rapide de la population se posent en termes de satisfaction des besoins sociaux de base (éducation, emploi, santé, eau, habitat, hygiène et assainissement), car en dépit des efforts fournis depuis des années par l'Etat, le niveau des indicateurs sociaux reste faible principalement en raison du taux de croissance rapide de la population, de la faible productivité du travail (notamment dans le domaine agricole qui occupe 80% de la population active) et des difficultés de mobilisation des ressources nécessaires au renforcement et à l'expansion des services sociaux.

1.2- Le contexte administratif, politique et juridique

1.2.1- Le contexte administratif : un processus de décentralisation et de déconcentration administrative

Au plan administratif, le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales qui sont : la région et la commune. La commune est la collectivité

5 PNUD : Rapport sur le développement humain 2004, New York, P.155.

6 PNUD : op.cit., p.155.

territoriale de base. Elle est organisée en secteurs et/ou en villages. Il existe deux types de communes : la commune urbaine et la commune rurale. Le pays compte, 13 régions géographiques économiquement homogènes, totalisant 49 communes urbaines et près de 350 communes rurales (Chefs lieux de département) qui regroupent plus de 8200 villages.

Les autorités ont mis en œuvre depuis quelques années un processus de décentralisation qui vise à donner plus de pouvoirs aux collectivités territoriales au fur et à mesure qu'elles sont capables d'une plus grande autogestion⁷. Dans ce processus, le principe de subsidiarité est reconnu globalement.

Le financement du développement local offre des opportunités aux IMF au regard des limites objectives du système bancaire en termes de couverture géographique et de la nature des économies locales constituée pour l'essentiel d'un secteur dit informel et/ou populaire. Les approches bancaires se sont révélées inopérantes dans le financement des économies populaires. Les IMF du fait qu'elles privilégient une approche de proximité ont donc un grand rôle à jouer en terme d'amélioration de l'accès des populations aux produits financiers.

1.2.2- Le contexte politique : un processus de démocratisation qui se consolide

Sur le plan politique, le Burkina Faso a connu de nombreux soubresauts politiques depuis son indépendance en 1960 jusqu'au début des années 90. Depuis lors, le pays s'est engagé dans un processus de démocratisation par l'adoption d'une constitution qui l'a conduit vers un régime démocratique, la mise en place d'institutions républicaines et l'élection du Président de la république au suffrage universel. Ce processus de démocratisation est dans une phase de maturation. Les libertés publiques et individuelles sont en effet garanties et le multipartisme est consacré. Ces changements participent au développement et à l'élargissement des bases d'une société civile. Ces changements représentent

7 Loi N° 055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.

aussi une force contextuelle pour la promotion de la microfinance car leur développement se fonde en partie sur la liberté d'association qu'autorise la constitution. Le fonctionnement de nombre d'institutions de microfinance repose sur l'existence de groupements professionnels et d'associations.

1.2.3- Le contexte juridique : un processus d'uniformisation en cours avec les Actes Uniformes de l'OHADA

Au plan juridique, les faits majeurs ont été l'adoption des textes sur les IMF et l'harmonisation du droit des affaires à travers les Actes Uniformes de l'OHADA.

Les conditions d'exercice des IMF sont définies par un dispositif légal et réglementaire applicable dans l'ensemble des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA). Les textes législatifs et réglementaires ont été adoptés par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session tenue le 17 décembre 1993 à Dakar. L'adoption de ce cadre réglementaire qui a pris la dénomination de « loi PARMEC », du nom du projet qui a conduit à son élaboration (Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit financé par la Coopération Canadienne), consacre l'instauration d'une éthique et d'une déontologie dans la profession.

Au Burkina Faso, cette loi a été insérée dans l'ordre juridique burkinabé le 15 décembre 1994 sous l'appellation de la « loi 59/94/ADP du 15 décembre 1994, portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ».

A côté de la loi PARMEC, coexiste le Traité de l'OHADA du 17 octobre 1993 qui consacre une primauté de ses Actes sur le droit national des Etats membres de l'UMOA. Il en résulte que dans certains domaines, les Actes de l'OHADA régissent autrement le fonctionnement des IMF. Il s'agit de la forme juridique des IMF, des garanties pratiquées par les IMF et des procédures de

liquidation des IMF. Ces domaines requièrent l'harmonisation des textes des IMF avec l'OHADA. Une concertation est en cours entre un certain nombre d'intervenants de la microfinance de l'UMOA et les autorités de l'OHADA afin d'adapter les Actes Uniformes au cas des IMF.

1.3- Le contexte économique et social

1.3.1- Un contexte économique et social marqué par la pauvreté

Avec un Produit National Brut (PNB) par habitant estimé à 220\$ en 2002, le Burkina fait partie des pays les plus pauvres du monde (considérant la limite supérieure de 695\$, utilisée pour caractériser les pays à faible revenu). En se référant à l'échelle des indicateurs du développement humain (IDH) le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) classait le Burkina Faso au rang de 175^e sur 177 pays en 2002.

Les travaux de l'INSD sur le profil de pauvreté indiquent, sur la base d'un seuil de pauvreté estimée à 82 672 FCFA en 2003 contre 72 690 FCFA par adulte et par an en 1998, que 46,4% de la population vivent en dessous du seuil de la pauvreté. On note ainsi une légère aggravation comparativement à 1998 où la proportion des pauvres était de 45,3%. Par rapport au lieu de résidence, cette pauvreté bien qu'elle se soit accrue en milieu urbain entre 1994 et 2003, est d'essence rurale (52,3%).

1.3.2- Une économie caractérisée par la prépondérance du secteur primaire (agro-pastoral)

L'économie du Burkina Faso est dominée par le secteur agro-pastoral qui occupe près de 88% de la population active (donc le plus grand pourvoyeur d'emplois) avec une proportion dans le Produit Intérieur Brut (PIB) qui varie de 33 à 40% suivant les années et une contribution dans le total des exportations de

l'ordre de 55%. Il représente ainsi, la principale source de revenus de la majorité des populations.

L'agriculture repose sur les cultures vivrières (mil, sorgho, maïs, fonio et riz) et les cultures de rentes (coton, sésame, arachide, haricots verts) dont le coton constitue le plus important. Globalement, c'est une agriculture de subsistance dominée par de petites exploitations (de 3-6 ha, avec 3-5 actifs). Plus de 85% des surfaces sont destinées à la production céréalière dont seulement un petit excédent est commercialisé. On note une très faible intensification des productions entraînant des rendements très bas (inférieurs à 900Kg/ha).

L'élevage compte pour 22-23% dans la valeur de la production du secteur primaire avec une croissance annuelle dans la période de 1993 à 1999 de 2,4%. C'est un élevage à caractère extensif à plus de 80%. Les 20% restant se réfèrent à l'élevage d'embouche qui porte sur les bovins, les ovins, les caprins, les asins, etc. La pression du bétail (bovin) sur les ressources naturelles est allégée par la transhumance d'une bonne partie du cheptel, mais les conditions de l'élevage bovin extensif deviennent de plus en plus difficiles, étant donné que les terres cultivées s'étendent à un taux de 3% par an. Les exportations des produits d'élevage, après une forte croissance suite à la dévaluation, connaissent actuellement une légère régression (surtout sur le marché ivoirien) tant au niveau des quantités que des prix.

Les aléas climatiques, le déficit et l'irrégularité de la pluviométrie rythment les performances et les conditions économiques des agriculteurs. Ce qui constitue l'un des facteurs majeurs de l'exode rural.

Le secteur secondaire qui participe pour 18% au PIB, est faiblement développé. Il est dominé par l'industrie manufacturière, les Bâtiments et Travaux

Publics (BTP), l'artisanat et l'industrie minière. Les unités industrielles en place sont caractérisées par leur capacité de production réduite, leur modeste niveau de technicité et leur faible compétitivité.

Le secteur tertiaire qui occupe 4% de la population active, contribue pour 40% au PIB. Il est composé des filières traditionnelles liées au commerce et aux activités de service.

Une autre caractéristique de l'économie, est l'importance du secteur non structuré ou secteur informel tant au niveau urbain qu'au niveau rural et plus particulièrement au niveau des secteurs secondaire et tertiaire. Il occupe 22% de la population active. Il contribue depuis plus d'une dizaine d'années à près de 70% à la formation du PIB. Dans ce secteur, l'on relève une forte participation de la femme dans les zones urbaines.

C'est un secteur qui se caractérise par la très grande diversité de ses activités du fait de son accès aisé. D'un point de vue qualitatif, les unités de production de ce secteur se caractérisent par leur petite échelle, une logique de survie, une dispersion des acteurs, le caractère familial. Sa part dans l'emploi non agricole se situe à 70% si on ne retient que le critère de l'activité principale exercée.

1.3.3- Une économie en déficit d'infrastructures économiques et de technologie

En terme d'infrastructures économiques, le Burkina Faso accuse un net déficit. Seulement 10% de la population accèdent à l'électricité. L'électrification est certes en croissance mais il existe jusque là des chefs de lieu de province qui ne sont pas électrifiés. Les énergies traditionnelles telles que le bois de chauffe, le charbon et les résidus agricoles constituent la principale source d'énergie.

La population disposant d'un accès facile à une source d'eau potable était de 42% en 2000. A cette même période, 27% de la population avait accès à l'assainissement et 30% aux services de santé.

En ce qui concerne les moyens de télécommunications, nonobstant les derniers développements de la téléphonie mobile la couverture territoriale demeure faible.

Le réseau routier inventorié en mars 2004⁸ a une longueur de 61 367 Km dont 15 272 Km de routes classées et 46 095 Km de pistes rurales. Le réseau classé ne comprend que 2 007 Km de routes bitumées.

S'agissant du réseau ferroviaire il est peu développé à l'intérieur du pays et donne une seule ouverture sur l'extérieur (la Côte d'Ivoire). Par ailleurs, le pays dispose de deux aéroports internationaux (Ouaga et Bobo).

L'enclavement tant interne qu'externe est un déterminant du niveau de vitalité et de compétitivité de l'économie (coûts des importations, coût des productions etc.) auquel le pays doit faire face.

1.3.4- Une économie sous ajustement structurel

La fin des années 80 s'est traduite, au Burkina Faso, par le passage d'une situation où l'Etat était à la fois investisseur, entrepreneur et autorité politique légale, à celle où le secteur privé s'est vu conférer progressivement le rôle de moteur de l'économie nationale.

8 Direction Générale des Routes : Document de présentation du réseau routier, mars 2004, page 2.

L'application du modèle interventionniste a fini par engendrer, à la fin des années 1980, une situation économique de régression dont les principaux indicateurs furent :

- le poids élevé de l'endettement ;
- le déséquilibre des finances publiques ;
- le ralentissement des investissements privés ;
- la croissance de la pauvreté rurale et urbaine.

C'est dans ce contexte qu'intervint, en 1991, le premier Programme d'Ajustement Structurel (PAS) avec pour objectif de créer un cadre incitatif (régulation par le marché) au développement de l'économie et de l'investissement privé. Les PAS qui se sont succédés ont privilégié les mesures suivantes :

- libéralisation du commerce intérieur et extérieur ;
- réforme du cadre juridique et judiciaire des affaires ;
- réforme du système fiscal et douanier ;
- restructuration du secteur bancaire et financier ;
- adoption d'une réglementation des mutuelles d'épargne et de crédit ;
- restructuration et renforcement des institutions de promotion des investissements dont l'institution d'un Centre de Guichet Unique pour les entreprises en 1998 ;
- maintien et développement des infrastructures de transport et de communication.

Ces politiques et réformes structurelles, accompagnées de financements importants de la communauté internationale, ont eu pour principaux résultats⁹ :

- un taux de croissance annuel moyen du PIB de 4,5% de 1995 à 2002, contre 0,6% sur la décennie précédente. Cette performance est due à

⁹ Source des données : INSD, SP/PPF, UEMOA (Critères de convergence)

celle du secteur agro-pastoral et notamment au redressement de la production cotonnière qui est passée de 114 000 tonnes en 1993 à environ 406 000 tonnes en 2002 ;

- un taux d'investissement qui est passé de 19,3% du PIB en 1993 à 25,6% du PIB en 1998, et à 19,3% en 2003 ;
- un taux d'indice des prix à la consommation [taux d'inflation] qui est passé de 24,7% en 1994 à 4,9 % en 2001 puis, 2,0% en 2003 ;
- un assainissement des finances publiques qui a induit une amélioration du solde primaire, qui est passée de -1,9% du PIB en 1993 à 1,1% en 1997 puis en légère régression de -1,9% en 2003 ;
- un assainissement du secteur bancaire et un désengagement partiel de l'Etat.

Ces résultats ont permis au pays d'accéder à l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) en avril 2000. Ainsi, le Burkina a pu bénéficier d'un allègement de sa dette extérieure de 398 millions de dollars US en 2000 et d'un allègement additionnel de 177 millions de dollars US en 2002, soit au total 575 millions de dollars US.

1.3.5- Des réorientations stratégiques ayant des implications sur le secteur de la microfinance

Les orientations stratégiques actuelles se structurent autour de la lutte contre la pauvreté à travers les réformes structurelles nécessaires pour une plus forte croissance économique afin de corriger le déficit social. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté par le Gouvernement est devenu la principale balise des actions de développement au Burkina Faso. Il se fixe donc pour priorités :

- d'« accélérer la croissance et la fonder sur l'équité » afin d'améliorer les conditions de vie des populations notamment les plus démunies ;

- de « garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base » dont la santé en améliorant l'impact et l'efficacité des politiques publiques avec une focalisation dans un premier temps sur les secteurs sociaux ;
- d'« élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres » ;
- de « promouvoir une bonne gouvernance ».

C'est dans ce contexte que les IMF pourraient être retenues comme un outil pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement économique et social.

II- APERCU SUR LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Les expériences d'épargnes et/ou de crédits décentralisés existent au Burkina Faso depuis la fin des années 1960¹⁰ et ont pris depuis le début des années 1990, une dimension importante.

Elles se sont développées à la faveur de l'engouement que les populations ont pour leurs produits financiers adaptés à leurs besoins et leur proximité, avec l'appui des ONG et des Partenaires Techniques et Financiers. Ces expériences revêtent aujourd'hui, quatre (4) principales formes institutionnelles :

- ✓ **les mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit** qui représente la forme prédominante et occupent plus de 60% du marché¹¹ ;
- ✓ **les structures de crédits directs ou solidaires** qui sont des expériences ayant comme activité principale l'octroi de crédit sur la base des lignes de crédit accordées par les Partenaires Techniques et Financiers ou sur la base de ressources empruntées auprès du système bancaire ;
- ✓ **les projets à volet crédit et les ONG ou associations** qui développent accessoirement à côté de leurs activités courantes, des volets microcrédit pour aider à la réalisation de leurs objectifs ;
- ✓ **les fonds nationaux** qui occupent 7,3% du marché avec comme exemple, le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF). Ce sont des structures créées par l'Etat dans le cadre de sa politique de promotion de l'emploi pour encourager le développement des activités génératrices de revenus à travers le financement des projets et des PME/PMI.

¹⁰ La première expérience de financement décentralisé est apparue avec la création en 1969 de la coopérative d'épargne et de crédit de Fakéna dans l'Ouest du Burkina Faso (actuelle province Mouhoun). Cette première coopérative a vu le jour suite à une visite d'un groupement de paysans de Fakéna à la Caisse populaire de Nandom au Ghana sous l'égide du Centre d'Etudes économique et Sociale d'Afrique de l'Ouest (CESAO).

¹¹ Le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB) est la plus importante de cette catégorie d'institution.

L'organisation et la coordination de ces expériences diverses sont assurées par un certain nombre d'intervenants.

2.1- Les principaux intervenants dans le secteur de la microfinance

Cinq groupes d'acteurs interviennent principalement dans le secteur de la microfinance au Burkina Faso. Ce sont :

- ✓ l'Etat ;
- ✓ la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- ✓ l'Association Professionnelle des Institutions de microfinance ;
- ✓ les Institutions de Microfinances ;
- ✓ les différents Partenaires techniques et financiers.

2.1.1- L'Etat

L'intervention de l'Etat se situe essentiellement au niveau de la surveillance, l'accompagnement et la promotion des activités du secteur.

La surveillance du secteur est assurée par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à travers la Cellule de suivi et de contrôle des Institutions Financières Décentralisées. Cette structure créée par arrêté N°97-115 /MEF/SG/DGTCP/DAMOF du 11 Août 1997 a pour mission :

- d'exercer la tutelle du Ministère chargé des finances sur les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ;
- de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement d'un réseau bancaire mutualiste pouvant servir adéquatement et en toute sécurité les populations en services et produits financiers ;
- d'organiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques relatives à l'ensemble des activités des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ;

- d'assurer le suivi et le contrôle des organisations ou structures de collecte de l'épargne et/ou d'octroi de crédit, non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et non soumises à la réglementation bancaire.

Il faut en outre noter que l'important développement du secteur et le souci d'assurer une surveillance de proximité ont conduit la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à procéder en fin 2003 à une décentralisation des activités du service au niveau de ces structures déconcentrées. Cette initiative devra permettre à terme une meilleure couverture et un renforcement de la surveillance du secteur.

En matière d'accompagnement et de promotion des activités du secteur, on peut retenir :

- l'adoption par l'Etat, en 1997, d'un plan d'actions pour le financement du monde rural (PAFMR). Ce plan vise l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services financiers offerts par les IMF et les banques, et l'accroissement de cette offre de produits financiers par un soutien au développement de ces institutions ;
- le lancement en janvier 1997, d'un Emprunt d'Etat dénommé « Soutien à la production », pour mobiliser l'épargne nationale et financer la production par le canal des structures de financement intervenant dans le monde rural. Cette opération a mobilisé près de 5 milliards au profit de ces organisations d'économie sociale et partant des IMF;
- la contractualisation des volets crédit des projets des partenaires de l'Etat avec les intervenants privés (cas du PAICB/ PNUD avec la FCPB, du PDI avec l'URSEC etc.).

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté, l'Etat a mis en œuvre un certain nombre de structures pour favoriser la création et la promotion des activités génératrices de revenus. On peut citer : le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE), le Fonds de l'Eau et d'Equipement Rural (FEER), le Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES), etc.

2.1.2- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

La BCEAO intervient dans le secteur principalement à travers :

- l'appui à la formation des acteurs du secteur ;
- l'appui technique et financier au Service de suivi et de contrôle des Institutions Financières Décentralisées ;
- la réglementation du secteur par la conception des textes réglementaires et les règles de gestion ;
- la production de statistiques sur le secteur ;
- la participation à côté du Service de suivi et de contrôle des Institutions Financières Décentralisées aux activités de contrôle du secteur.

En outre, la BCEAO est le chef de file¹² des promoteurs de la Banque Régionale de Solidarité, un outil de lutte contre la pauvreté dans l'UEMOA.

2.1.3- L'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Burkina Faso (APIM-BF)

Le secteur de la microfinance est organisé autour d'une association professionnelle dénommée, Association Professionnelle des Institutions de microfinance du Burkina Faso (APIM-BF).

¹² Aux cotés de la Commission de l'UEMOA, la BOAD, l'Etat et le secteur privé.

Sa création est intervenue en juin 2002 suite à la fusion de deux anciennes associations, l'Association Professionnelle des Institutions d'Epargne et de Crédit (APIDEC) et l'Association des Intervenants en Microfinance (ASIMIF), qui ont décidé de s'unir pour créer une structure plus apte à défendre les intérêts de leurs membres.

L'APIM-BF a pour mission d'offrir des services de renforcement des capacités et d'organisation de ses membres. Elle s'est fixée comme objectifs de :

- favoriser les mécanismes des services financiers et non financiers ;
- créer et consolider des rapports étroits permanents et utiles entre les membres ;
- assurer la complémentarité entre les membres ;
- favoriser l'accessibilité des IMF aux populations de façon efficace ;
- apporter un appui aux réseaux membres en relation avec les structures de formations adéquates ;
- faciliter les échanges avec les pouvoirs publics et les marchés financiers ;
- réunir des informations et des données utiles intéressant la profession d'épargne et de crédit (conduire des enquêtes ou études permettant de guider l'action des membres dans l'exercice de leur fonction et améliorer du coup leur image auprès de la clientèle) ;
- travailler à développer l'épargne en vue de favoriser la prospérité économique et sociale du pays ;
- améliorer la crédibilité des IMF ;
- mettre les IMF membres en relation avec les structures de formations adéquates ;

- veiller au respect par les membres de la déontologie et de la réglementation sur les institutions d'épargne et de crédit en vigueur au Burkina Faso.

Au 31 décembre 2004, cette organisation compte 35 membres et se présente comme le cadre approprié de concertation et d'actions en faveur de l'épanouissement et de la professionnalisation des institutions de microfinance.

2.1.4- Les banques commerciales

Les banques ont eu pendant longtemps une attitude de méfiance vis à vis des opérations de microfinancement considéré comme des opérations à risques. Cependant, avec le développement relativement récent du secteur, certaines banques s'y intéressent de plus en plus et leurs interventions portent sur :

- ✓ l'octroi de lignes de crédit aux IMF pour leurs opérations de crédits (cas de la BACB et de la BOA) ;
- ✓ la promotion des activités de micro-crédit à travers le programme Linkage mis en place par la BACB et l'ouverture d'un guichet « microfinance » par la BCB.

2.1.5- Les autres partenaires techniques et financiers

Ils peuvent être regroupés en deux catégories : la coopération bilatérale et les partenaires techniques et financiers multilatéraux.

Les principaux partenaires bilatéraux sur le plan technique et financier sont : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la France, le Luxembourg, la République de Chine, le Royaume du Danemark, le Royaume des Pays Bas et la Suisse. Ils interviennent dans le secteur de la microfinance par l'intermédiaire d'organismes publics ou privés de coopération. Ces interventions prennent la forme :

- ✓ d'appuis techniques et financiers aux expériences déjà existantes ;
- ✓ de promotion de nouvelles expériences (société de cautionnement mutuel, fonds autogéré) ;
- ✓ de sécurisation des opérations par la mise en œuvre de fonds de garantie ;
- ✓ d'appui technique et financier à l'Etat à travers la cellule de suivi et de contrôle ou par le biais du PAFMR.

Les principaux acteurs de la coopération multilatérale dans le secteur de la microfinance sont représentés par la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM), la Commission Européenne, le Fonds d'Equipe ment des Nations Unies du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD/FENU), le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Les différentes interventions dans le secteur de la multitude d'acteurs sus énumérés sont régies par un cadre réglementaire bien précis. Aussi, les meilleures pratiques en microfinance « microfinance best practices » adoptées par le Groupe Consultatif d'Assistance aux plus Pauvres (CGAP) et diffusées en Afrique Francophone par le projet de renforcement des capacités des acteurs de la microfinance en Afrique Francophone (CAPAF) constituent un référentiel technique solide pour le secteur.

2.2- Le cadre réglementaire des IMF au Burkina Faso

Plusieurs textes communautaires et nationaux régissent la création, l'organisation et la gestion des institutions de microfinance au Burkina Faso

- **Sur le plan communautaire, il s'agit :**

- de la loi cadre, dénommée couramment « loi Projet d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'Épargne et de Crédit (PARMEC) » adoptée par le Conseil des Ministres de l'UMOA le 17 décembre 1993 à Dakar. Cette loi soustrait les IMF du champ d'application de la loi bancaire ;
 - des traités de l'OHADA signés le 17 octobre 1993 et consacrant la primauté de ces actes sur le droit national. Les actes uniformes de l'OHADA régissent le fonctionnement des IMF dans plusieurs domaines notamment la forme juridique, les garanties pratiquées et les modalités de liquidation des personnes morales non commerçantes ;
 - du dispositif prudentiel de la BCEAO constitué de huit (8) instructions qui décrivent les principes de gestion des IMF.
- **Sur le plan national**, on retiendra essentiellement :
- la loi N°59/94/ADP du 15 décembre 1994, portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, ensemble et son modificatif¹³ ;
 - le décret N°95-308/PRES/MEFP du 01 août 1995 portant application de la loi N°59/94/ADP du 15 décembre 1994;
 - la convention-cadre régissant les structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit.

A côté de ces textes spécifiques aux IMF, d'autres textes participent à la codification du fonctionnement du secteur de financement décentralisé. Ce sont :

¹³ Il s'agit de loi N°61/95/ADP du 13 décembre 1995, portant modification de la loi N°59/94/ADP du 15 décembre 1994 en son article 49.

- ✓ la loi N°12/96/ADP du 02 mai 1996 portant réglementation bancaire au Burkina Faso ;
- ✓ la loi N°18/97/II/AN du 30 juillet 1997, portant définition et répression de l'usure ;
- ✓ le décret N°97-354/PRES du 10 septembre 1997, portant promulgation de la Loi N°18/97/II/AN du 30 juillet 1997 ;
- ✓ l'arrêté N°176/MEF/SG/DGTCP/DAMOF du 03 novembre 1997, relatif au taux de l'usure.

2.3- Quelques traits caractéristiques du secteur

2.3.1- Effectif et composition du secteur

Au 31 décembre 2004, le nombre total d'institutions de microfinance autorisées à exercer par le Ministère chargé des Finances est de trois cent neuf (309) décomposées ainsi qu'il suit :

Tableau 1 : Situation par catégorie des IMF identifiées au 31 décembre 2004

Type d'institutions	Nombre
Fédération	1
Unions affiliées à la fédération	4
Autres Unions	6
Caisses de base affiliées aux Unions	256
Autres structures mutualistes non affiliées	22
Systèmes de crédit direct ou Solidaire	20
Total	309

Source : Données DAMOF/SIFD

A ces Institutions officiellement reconnues, s'ajoutent 26 autres identifiées mais non encore agréées conformément à la réglementation en vigueur. Ce qui porte le nombre total d'IMF identifiées au 31 décembre 2004 sur l'ensemble du territoire national à trois cent trente cinq (335).

En terme d'implantation géographique, chaque province du Burkina compte au moins une IMF. Cependant, il existe une grande disparité entre les provinces. Les dernières statistiques font ressortir que :

- ✓ plus de 80% des provinces hébergent moins de 6 intervenants ;
- ✓ un quart des provinces n'en compte que deux intervenants ;
- ✓ 18% des provinces en accueillent entre 6 et 8 intervenants tandis que ;
- ✓ le Kadiogo, province abritant la capitale, compte 18 intervenants.

2.3.2- L'activité du secteur

2.3.2.1- Les prestations financières offertes

- **La gamme des produits d'épargne**

On peut distinguer 3 catégories de produits d'épargne fréquemment offerts. Ce sont : les dépôts à vue, les dépôts à terme et les plans d'épargne.

- les dépôts à vue (produit le plus utilisé) correspondent aux besoins de sécurisation des bénéficiaires. Ils ne sont généralement pas rémunérés et prennent la forme d'un compte sur livret remis au déposant lors de l'ouverture du compte ;
- les dépôts à terme sont des sommes bloquées pour une période de 3 à 12 mois suivant les institutions et à des taux déterminés à priori. Les rémunérations vont de 2 à 5% en fonction des tranches. C'est la catégorie la moins utilisée en raison de la faiblesse de leur rémunération et des revenus des groupes ;
- les plans d'épargne correspondent à des contrats d'épargne par lesquels les épargnants s'engagent à verser successivement, en un certain

nombre de fois, les mêmes montants. Les plans d'épargne sont rémunérés à des taux variables.

▪ **La gamme des crédits**

En réponse aux besoins de financement de sa clientèle, les IMF offrent une gamme variée de crédits. Les principales catégories de crédits offerts sont :

- le crédit de consommation ou social (avance sur salaire, petit équipement, amélioration de l'habitat, évènements sociaux, etc.) ;
- le crédit immobilier (réalisation d'habitation) ;
- le crédit PME/PMI (création d'entreprise, besoins d'investissement, besoins de fonds de roulement) ;
- le crédit destiné au financement des Activités Génératrices de Revenus (petit commerce, transformation de produits, petite restauration, etc.) ;
- le crédit agricole (intrants, équipements, embouche) ;
- le crédit artisanat (équipement, fonctionnement, approvisionnement) ;
- le crédit de groupe (AGR, crédit agricole pour activités collectives).

La plupart des crédits sont généralement de court terme et n'excède pas 12 mois. Cependant, certaines institutions compte tenu de leur taille et/ou de leur spécificité (FCPB notamment) ont des prêts de durée atteignant 36 et 60 mois. La taille des crédits est généralement fonction de la nature du crédit et varie entre 10 000 et 3 000 000 de FCFA.

Les garanties exigées par les IMF sont variables : épargne bloquée, groupe de caution solidaire, biens en garantie, aval d'un tiers, parrainage etc.

Les taux d'intérêts nominaux affichés varient entre 10 et 24%.

Les statistiques sur le secteur mettent en relief une diminution significative du montant des crédits en souffrance qui sont passés d'un milliard de FCFA en 2001 à 0,7 milliard de FCFA en 2002. Corrélativement à cette évolution, la

qualité du portefeuille s'est améliorée, avec un ratio qui est passé de 6,7% en 2001 à 4% en 2002¹⁴.

▪ **Autres prestations financières**

En relation avec certains de ces produits ci-dessus cités, les IMF offrent des services bancaires tels que la réception et la domiciliation des salaires, la certification des comptes. En outre, elles offrent des services de transfert et d'assurance.

2.3.2.2- Les prestations non financières offertes

Les IMF offrent des prestations non financières telles que :

- l'appui conseil ;
- la formation ;
- l'information et la sensibilisation ;
- etc.

2.3.2.3- La clientèle

▪ **Plus d'un million de personnes touchées par les IMF**

Le nombre de bénéficiaires directs des IMF est en progression continue, passant de 111 504 en 1994 à 601 983 en 2002¹⁵ soit un taux d'accroissement de 439,8%, avec plus de 25 000 groupements professionnels et autres personnes morales. En partant d'une hypothèse de 20 personnes par groupement, on peut estimer la clientèle burkinabé de la microfinance à plus d'un (1) million de personnes.

Avec cette prise en compte des membres de groupement, le taux de pénétration atteint environ 26% du total de la population active.

14 BCEAO, Monographie des systèmes financiers décentralisés, Burkina 2002, page 33.

15 BCEAO, op.cit., page 6.

- **Une clientèle à dominante féminine**

Les femmes représentent la clientèle privilégiée des institutions de crédit direct et des projets à volet crédit. En 2002, elles représentaient 51% du nombre de bénéficiaires directs¹⁶.

La spécialisation des IMF et programmes entièrement dédiés aux femmes (FAARF, Programme Linkage et Caisses Villageoises) s'explique par leur importance dans les activités génératrices de revenus et le secteur informel, et par un meilleur comportement des femmes vis à vis du crédit.

- **Un secteur qui s'urbanise de plus en plus**

La microfinance trouve ses origines dans le monde rural mais, depuis quelques années sous l'effet conjoint du développement urbain et de la recherche de la viabilité financière, les IMF ont développé une offre de services dans les villes. La micro-entreprise est activement recherchée, en particulier les petits salariés non bancarisés, qui offrent des garanties plus sûres.

2.3.2.4- Les ressources

Les ressources des IMF se composent de l'épargne collectée, des emprunts bancaires et de leurs fonds propres.

- **L'épargne collectée**

L'épargne mobilisée sous forme de dépôt du point de vue de la tendance, est en croissance continue sur la période à un taux moyen de près de 19% par an. L'épargne mobilisée est passée de près de 8,4 milliards FCFA en 1997 à plus 30 milliards de FCFA en 2004. Plus de 93% de l'épargne collectée en 2004

¹⁶ BCEAO, op. cit., page 8.

proviennent des institutions d'épargne et de crédit dans lesquelles, l'épargne a un caractère volontaire. Les autres institutions bien que privilégiant le crédit, développent des politiques de mobilisation de l'épargne locale et participent pour près de 7% en 2004 à l'ensemble des dépôts.

▪ **Les financements bancaires**

Les IMF ont de plus en plus recours au financement bancaire. Le volume des emprunts bancaires ne représente qu'environ 4,6% des ressources des IMF. Les banques sont peu présentes dans le financement des activités de crédit des IMF. Seules deux banques (Banque Agricole et Commerciale du Burkina et Bank Of Africa) ont une expérience dans le refinancement des IMF. Elle concerne initialement les réseaux autogérés mis en place par le CIDR. Par la suite, la BACB a étendu son intervention auprès de plusieurs autres IMF.

Ces dernières expériences, pourtant réussies, n'incitent pas les banques à intervenir de façon plus conséquente sur le secteur. Plusieurs raisons peuvent expliquer un tel comportement :

- les opérations de refinancement avec une IMF sont jugées peu rentables. Les montants sont relativement faibles et à la différence d'une activité commerciale, les IMF ne génèrent pas des flux financiers sur les comptes de dépôts. Les taux consentis par les banques doivent correspondre à ceux des meilleurs clients pour ne pas asphyxier l'IMF emprunteuse ;
- la clientèle est limitée et nécessite des investissements, en particulier humains, pour mener correctement l'instruction des dossiers ;
- les risques portés sur une IMF sont considérés comme importants et les banques connaissent mal le secteur. Il est vrai que le refinancement bancaire a un coût élevé pour les IMF. Les opérations sont assujetties à la TVA contrairement aux opérations de crédit entre l'IMF et ses membres, qui elles sont exonérées.

▪ **Les fonds propres**

Les dotations extérieures, importantes dans certaines IMF, conditionnent leur solvabilité. En moyenne, les fonds propres représentent 24% des ressources. Ces ressources très stables sont constituées :

- du capital social ;
- des subventions;
- de la constitution des réserves par accumulation des résultats ;
- de dotations en capital par des partenaires extérieurs.

Cette dernière ressource est particulièrement importante pour les IMF de crédit direct et pour les projets (FAARF, PRODIA), mais aussi pour d'anciens projets reconvertis en institutions d'épargne et de crédit (UCEC/Z, URSEC).

2.3.2.5- Les emplois

Les IMF utilisent leurs ressources en grande partie pour faire des crédits aux populations cibles. L'encours des crédits des IMF, se chiffrait au 30 septembre 2004 à 23,5 milliards de FCFA.

Le taux de transformation des ressources en emplois est évalué en moyenne à 60,6% pour l'ensemble du secteur ce qui traduit une politique timide d'octroi de crédit dans le secteur. C'est au niveau des institutions de crédit et d'épargne que ce taux est le plus faible (environ 56%). Cette prudence trouve son origine dans le fait que ces institutions gèrent l'épargne du public.

Il en résulte que les IMF gèrent des excédents de liquidités significatifs, qui sont le plus souvent placés auprès des banques et accessoirement au niveau d'autres IMF en quête de ressources.

2.3.2.6- Positionnement des IMF par rapport au système bancaire

Le rapprochement de l'activité financière du système bancaire et du système financier décentralisé tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous, met en évidence trois remarques principales :

- une évolution à la hausse des dépôts des IMF dans le domaine du financement bien que leurs parts dans l'ensemble des dépôts du système financier restent jusque là modestes se situant aux environs de 6% ;

Tableau 2 : Etat comparatif de l'activité des banques et des IMF

	1999		2000		2001		2002		2003	
	Système bancaire	IMF								
Dépôts (mds FCFA)	215,9	12,8	236,1	15,2	267,3	16,5	353,5	19,4	490,9	27,4
% des dépôts	94,4%	5,6%	94,0%	6,0%	94,2%	5,8%	94,8%	5,2%	94,7%	5,3%
Crédits (mds FCFA)	190	15,1	219,1	15	249,6	15,5	300,0	18,3	350,6	23,3
% Crédits	92,6%	7,4%	93,6%	6,4%	94,1%	5,9%	94,2%	5,8%	93,8%	6,2%
Guichets	130	311	130	337	130	350	148	378	136	293
% Guichets	29,5%	70,5%	27,8%	72,2%	27,1%	72,9%	28,1%	71,9%	31,7%	68,3%
Employés	1335	1 002	1 445	1 755	1 448	1 705	1 510	1 908	1665	1933
% des employés	57,1%	42,9%	45,1%	54,9%	45,9%	54,1%	44,2%	55,8%	46,2%	53,8%

Source : Banque de données sur les IMF, Burkina Faso 2002 et 2003.

- une dynamique de la couverture géographique des IMF plus grande que celle des banques. Les IMF font preuve d'une bonne performance dans l'extension de leurs services pour améliorer l'accès des populations non bancarisées dans la mesure où le nombre de guichets s'élève à 378 contre 148 pour les banques en 2002 ;
- une contribution des IMF en terme de création d'emplois relativement plus élevée que celles des banques.

2.4- Diagnostic du secteur

La situation du secteur de la microfinance au Burkina Faso, est caractérisée par une forte prédominance des systèmes mutualistes qui en 2002 concentraient près de 76% du volume des crédits offerts par l'ensemble des IMF.

Ce secteur, du fait du développement de ses activités représente aujourd'hui une composante importante du système financier du Burkina Faso.

2.4.1- Les atouts et forces du secteur de la microfinance

Les principaux atouts et forces se résument comme suit :

- ✓ une capacité à atteindre les populations pauvres ;
- ✓ une bancarisation des milieux ruraux ;
- ✓ une capacité de création d'emplois directs et indirects ;
- ✓ une dynamique de diversification de la clientèle et des produits dans l'optique de la viabilité financière ;
- ✓ un secteur de plus en plus normé du fait de l'application de la réglementation¹⁷.

2.4.2- Les contraintes et faiblesses du secteur

Les contraintes et faiblesses majeures relevées sont :

- ✓ une cartographie qui révèle la non couverture de certaines zones ;
- ✓ des insuffisances dans la gouvernance des IMF ;
- ✓ des ressources humaines insuffisantes en quantité et en qualité ;

17 Celle-ci a permis une relative harmonisation des pratiques et des comportements disparates à travers notamment le regroupement de toutes les institutions sous la tutelle d'un seul Ministère et la création d'une structure chargée du suivi des institutions de microfinance.

- ✓ une obsolescence des outils de gestion par rapport à la complexité des opérations financières ;
- ✓ des insuffisances dans le système de gestion et d'information ;
- ✓ une insuffisance et une inadéquation des ressources notamment stables pour le financement des activités à moyen et long terme ;
- ✓ des insuffisances au niveau de l'application du cadre législatif et réglementaire ;
- ✓ une absence de mesures d'accompagnement de la part de l'Etat ;
- ✓ une absence de vision stratégique de la part des IMF (plans d'affaires) ;
- ✓ un déficit d'information et une insuffisance de transparence sur le secteur.

2.4.3- Les opportunités du secteur

Les opportunités qui se présentent au secteur sont :

- ✓ une volonté et un intérêt de la part des autorités vis-à-vis du secteur ;
- ✓ l'existence d'un marché potentiel caractérisé par un développement des activités des PME/PMI, du secteur informel et des besoins domestiques ;
- ✓ un intérêt des partenaires au développement à accompagner le secteur.

2.4.4- Les menaces du secteur

La multiplication des projets et ONG qui n'ont pas une vision de rentabilité, de même que les fonds octroyant des crédits de type commercial peuvent créer des distorsions au niveau du secteur.

2.4.5- Les attentes du secteur

Les attentes du secteur sont :

- ✓ une meilleure mobilisation des ressources au niveau national vers le secteur ;
- ✓ une mobilisation des ressources stables au profit des IMF en ayant recours aux fonds extérieurs s'il le faut ;
- ✓ la mise en place de mécanismes de garantie permettant aux IMF d'avoir accès aux ressources des banques ;
- ✓ le développement de systèmes de financement croisé du secteur assortis de mécanismes de sécurité des épargnants.

III- POLITIQUE ET STRATEGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

3.1- Politique pour le développement du secteur de la microfinance

La microfinance est un important levier national de lutte pour la réduction de l'extrême pauvreté tout en consolidant fortement l'économie domestique. Aussi, le Gouvernement créera-t-il, à travers des stratégies pertinentes, les conditions favorables au développement de cette finance de proximité adaptée aux conditions socio-économiques des populations les plus pauvres.

3.2- Stratégies pour le développement du secteur de la microfinance

La présente stratégie nationale se fonde :

- ✓ sur la volonté de l'Etat de faire du secteur de la microfinance un outil efficace de lutte contre la pauvreté ;
- ✓ sur la nécessaire harmonisation de l'intervention des IMF avec les différentes stratégies de développement en cours ;
- ✓ et enfin sur la nécessité de créer un environnement favorable au développement de la microfinance.

Elle constitue un ensemble d'objectifs opérationnels retenus pour mettre en œuvre la stratégie nationale de microfinance.

3.2.1- Vision, Mission et Principes directeurs

3.2.1.1- Vision et Mission

La vision pour la microfinance au niveau national peut s'énoncer comme suit :

La microfinance doit être un outil de lutte contre la pauvreté, viable, durable, diversifié tant sur le plan institutionnel que sur le plan de l'offre de produits et services et opérant dans un environnement socio-économique, légal, réglementaire et fiscal favorable à son développement.

La Mission du secteur est d'offrir de façon permanente des services financiers (épargne, crédit, assurance, transfert,.....) et non financiers (informations, sensibilisation, suivi-conseils, formation....) diversifiés et adaptés aux besoins du plus grand nombre et en particulier aux catégories sociales n'ayant pas accès aux services bancaires.

3.2.1.2- Principes directeurs

La mise en œuvre de cette stratégie se fonde sur les principes suivants :

- le principe d'équité ;
- le principe d'éthique ;
- le principe de transparence ;
- le principe de protection des actifs et des clients.

3.2.2- Objectifs de développement du secteur

3.2.2.1- Objectif global

L'objectif global de la stratégie nationale de microfinance est d'améliorer l'accès de la majorité en quantité et en qualité aux produits financiers en professionnalisant et en organisant le secteur d'une part et en l'articulant au secteur financier national d'autre part à l'horizon 2015.

3.2.2.2- Objectifs spécifiques

De l'objectif global de développement ci-dessus défini, découlent les objectifs spécifiques ci-après :

- ✓ créer un environnement socio-économique, légal et réglementaire et fiscal favorable au développement du secteur de la microfinance ;
- ✓ renforcer les capacités des IMF ;
- ✓ promouvoir l'innovation financière : développer et diversifier l'offre de services financiers des IMF de manière à toucher le plus grand nombre des populations bénéficiaires ;
- ✓ renforcer le cadre institutionnel de manière à permettre la professionnalisation et une meilleure surveillance du secteur ;
- ✓ améliorer l'information sur le secteur de manière à favoriser son intégration au système financier national.

3.3- Les Orientations stratégiques

Les objectifs spécifiques ci-dessus peuvent être traduits en cinq (5) orientations stratégiques de développement avec pour chaque axe des mesures et actions spécifiques.

3.3.1-Orientation stratégique 1 : l'amélioration du cadre socio-économique, légal, réglementaire et fiscal.

Pour conférer une plus grande portée aux mesures à prendre afin de consolider les performances du secteur, l'amélioration de l'environnement socio-économique des IMF devra s'opérer à travers la prise d'un certain nombre de mesures spécifiques et notamment celle de « l'aménagement du cadre juridique et réglementaire des IMF et des fonds nationaux ».

3.3.2- Orientation stratégique 2 : Le renforcement des capacités des IMF.

L'objectif de renforcement des capacités est de favoriser une gestion saine et transparente des IMF par la professionnalisation.

La professionnalisation constitue l'un des fondamentaux de la viabilité et de la pérennisation des structures de microfinance.

L'objectif de renforcement des capacités inclut quatre (4) mesures spécifiques qui sont :

- ✓ *l'amélioration de la gouvernance d'entreprise et des méthodes d'approche ;*
- ✓ *le développement des ressources humaines des IMF et la reconnaissance des compétences ;*
- ✓ *la mise en place d'outils de gestion et de mécanismes d'appui ;*
- ✓ *le développement de partenariats institutionnels (IMF- PTF et IMF- Banques).*

3.3.3- Orientation stratégique 3 : Le développement et la diversification des produits et/ou services financiers.

Le but poursuivi est d'améliorer la couverture géographique des services financiers afin d'accroître les parts de marchés des IMF et d'adapter les produits offerts à la demande ou aux besoins des populations.

Cette orientation stratégique inclut les mesures spécifiques ci-après :

- ✓ *l'appui des IMF pour la couverture du territoire national ;*
- ✓ *la diversification de l'offre de produits et services financiers par des innovations ;*
- ✓ *la mise en place de mécanismes d'accompagnement des IMF dans le cadre de l'offre de services non financiers.*

3.3.4- Orientation stratégique 4 : Le renforcement du cadre institutionnel.

L'objectif de renforcement du cadre institutionnel est de donner les moyens à l'organe de supervision du secteur pour assurer de façon efficace le contrôle des IMF avec l'appui de l'APIM-BF. Il a été révélé en effet que la faiblesse de la surveillance du secteur est en partie liée à l'insuffisance des moyens dont dispose tant l'organe de supervision que l'APIM-BF. Il conviendrait alors d'envisager des appuis ponctuels devant permettre le renforcement des capacités de l'Association Professionnelle.

L'Etat devra en outre mettre en place un organe de gestion doté de pouvoir décisionnel. Il devra par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie instituer un cadre national de concertation regroupant l'Etat, les partenaires et les acteurs du secteur de la microfinance.

Les mesures spécifiques qui découlent de cet axe stratégique sont les suivantes :

- ✓ *l'assainissement et la consolidation du secteur de la microfinance ;*
- ✓ *la dotation en moyens nécessaires et suffisants de la structure chargée du contrôle des IMF ;*
- ✓ *le renforcement des capacités de l'APIM-BF pour une meilleure promotion du secteur ;*
- ✓ *l'institution d'un cadre de concertation et d'un organe décisionnel interministériel.*

3.3.5- Orientation stratégique 5: L'amélioration de l'information sur le secteur de la microfinance.

L'information existante sur le secteur est apparue comme une insuffisance qui participe à sa marginalisation et à sa méconnaissance. Les besoins en informations du secteur et sa diffusion d'une manière fiable à destination de

différents publics sont indispensables aussi bien pour la promotion du secteur que pour son développement (besoin de transparence pour rassurer les investisseurs, outil d'aide à la décision, à la prévention et à la détection des crises).

Les mesures spécifiques visées à travers cette orientation sont :

- ✓ *la mise en place d'outils d'aide à la décision et à la prévention des risques ;*
- ✓ *la mise en place d'outils informatisés de gestion*
- ✓ *la mise en œuvre d'un plan de communication institutionnel.*

3.4- Résultats, impacts et risques

3.4.1- Résultats - impacts

Les principaux résultats et impacts attendus de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance pour le quinquennat 2006-2010 restent essentiellement :

- un cadre légal, réglementaire et fiscal prenant en compte la diversité des systèmes en présence et favorable au développement d'une offre pérenne de services de microfinance ;
- des IMF professionnelles permettant une offre viable et pérenne des services diversifiés sur l'étendue du pays et des innovations en vue d'une adaptation constante aux besoins de la clientèle ;
- une contribution à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration des revenus des populations pauvres, l'accès aux services sociaux de base, le développement des activités génératrices de revenus, l'amélioration de la sécurité des épargnes et la construction d'un avoir collectif ;

- une contribution au développement et à la consolidation de petites et moyennes entreprises ;
- une plus grande articulation IMF/Banques et une intégration progressive des IMF au système financier national ;
- une régulation efficace du secteur par la structure chargée du contrôle des IMF et l'Association Professionnelle des IMF ;
- une mise en place et un fonctionnement effectif d'un cadre national de concertation des acteurs de la microfinance et d'un organe interministériel de décision ;
- une contribution à l'émergence et au développement d'une culture financière.

3.4.2- Risques

Les risques inhérents à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance pourraient être les suivants :

- risque d'ordre économique qui pourrait être issu d'un emballement total de la machine économique du fait des crises socio-économiques que connaît la sous-région et qui pourrait avoir des répercussions directes sur la viabilité des IMF ;
- risque d'ordre financier qui pourrait être dû aux difficultés liées à la faible mobilisation des ressources nécessaires pour le financement du plan d'actions ;
- le manque d'engagement d'un ou de plusieurs acteurs clés du secteur. Ce risque pourrait être atténué avec le fonctionnement effectif du Comité National de Microfinance.

IV- CADRE DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance s'opèrera par étapes sur la base du cadre logique joint en annexe. Elle se concrétisera à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions quinquennal.

4.1- Etapes

En tant que choix politique, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance devra suivre les étapes ci-après :

- ✓ l'approbation et l'adoption par le Gouvernement de la stratégie, une fois qu'elle sera validée par l'ensemble des acteurs du secteur ;
- ✓ l'élaboration d'un plan d'actions pour sa mise en œuvre ;
- ✓ la concertation avec les Partenaires Techniques et Financiers ;
- ✓ la mise en place d'un Comité National de Suivi pour la mise en œuvre de la stratégie.

4.2- Suivi - Evaluation

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des indicateurs définis dans le cadre logique seront assurés par le Comité National de Suivi.

4.3- Mesures d'impacts

Les mesures d'impacts de la mise en œuvre de la stratégie seront assurées par le Comité National de Suivi.

CONCLUSIONS

La vision donnée au secteur de la microfinance à travers la présente Stratégie traduit l'engagement de l'ensemble des acteurs à concilier, l'efficacité économique par l'amélioration de ses performances et l'efficacité sociale par sa contribution à la réduction de la pauvreté.

Cet engagement se concrétisera à travers la mise en œuvre d'un plan d'actions quinquennal. Le dispositif de suivi et d'évaluation adopté, permettra de mesurer la contribution effective de chaque acteur à la réalisation des objectifs fixés.

A N N E X E S